

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON Chancelier des Universités

- Vu les articles R911-19 à R911-30 du code de l'éducation relatifs à l'affectation sur un poste de travail adapté.
- Vu la circulaire ministérielle n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé

ARRETE

ARTICLE 1er - La commission académique 2023 de suivi des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé est composée des membres suivants :

Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon ;

Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;

Monsieur François Mullett, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain ;

Madame Karine Leremon, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire ;

Monsieur Bruno Dupont, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône ;

Madame Isabelle Lacroix, responsable de la direction des personnels enseignants ;

Madame Caroline Sbaffo, adjointe à la directrice des personnels enseignants ;

Madame Angélique Diaz, responsable de bureau des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement (disciplines littéraires et linguistiques, SES, documentation);

Madame Claudine Gadet, responsable de bureau des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs de lycées professionnels ;

Monsieur Luc Pelissier, responsable de bureau des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignements (disciplines scientifiques, techniques et artistiques), personnes d'éducation et psychologue de l'éducation nationale ;

X, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie;

Madame Stéphanie Laurent, conseillère en ressources humaines ;

Madame Christine Barbier, gestionnaire au pôle des affaires médicales et coordinatrice des postes adaptés;

Madame Hélène Babin-Dellon, directrice de la division des personnels de l'Ain ;

Madame Annie Cirella, gestionnaire des postes adaptés 1er degré et référente handicap;

Monsieur Jean-Michel Basset, chef de la division des personnels de la Loire ;

Madame Nicole Meli, responsable de bureau des postes adaptés de courtes et de longues durées 1er degré de la Loire ;

Monsieur Olivier Paccaud, directeur de la division des personnels administratifs et des affaires médicosociales du Rhône :

Madame Florence Rougier, responsable de bureau des postes adaptés de courtes et de longues durées 1er degré du Rhône ;

Madame Anne-Catherine Borie, directrice de la division des personnels enseignants du 1er degré du Rhône;

Madame Audrey Thiercé, gestionnaire de l'accompagnement du suivi personnalisé et disciplinaire des enseignants du 1^{er} degré du Rhône et référente handicap;

Docteur Françoise Imler-Weber, médecin conseiller technique auprès du Recteur ;

Docteur Isabelle Lapierre, médecin du travail de l'Ain ;

Docteur Béatrice Bellemin, médecin du travail du Rhône;

Docteur Dominique Delorme, médecin du travail du Rhône ;

Docteur Céline Roberjot, médecin du travail du Rhône :

Madame Stéphanie Pitiot, assistante du médecin conseiller technique auprès du Recteur ;

Madame Myriam Chapelle, conseiller technique de service social auprès du Recteur ;

Madame Céline Saulnier-Constant, conseiller technique - responsable départementale ;

Madame Sophie Mico, infirmière, conseiller technique auprès du Recteur ;

Madame Sylvie Pacalet, assistante sociale des personnels de l'Ain :

Madame Isabelle Murcia-Robin assistante sociale des personnels de l'Ain ;

Madame Valérie Alvergnat, assistante sociale des personnels de la Loire ;

Madame Violette Vialle, assistante sociale des personnels de la Loire ;

Madame Claire-Cécile Ferraroli, assistante sociale des personnels du Rhône ;

Madame Marie Chabert, assistante sociale des personnels du Rhône :

Madame Marie-George Joanny, assistante sociale des personnels du Rhône ;

Madame Sophie Comte, infirmière de santé au travail de l'Ain ;

Madame Clotilde Outré, infirmière de santé au travail de l'Ain ;

Madame Aurélie Heck, infirmière de santé au travail de la Loire ;

Madame Samira Boukaraa, infirmière de santé au travail de la Loire ;

Madame Paméla Allain, infirmière de santé au travail du Rhône ;

Madame Carine Grimaud Mouchonnat, représentante du CNED sur les postes adaptés ;

Madame Véronique Schmitt, adjointe à l'IA- DASEN de l'Ain chargée du 1er degré ;

Madame Meisse Sylvie, inspectrice de l'éducation nationale, adjointe au DASEN de la Loire ;

Monsieur Jean-François Méraud, adjoint à l'IA-DASEN du Rhône chargé du 1er degré ;

Madame Corinne Bénucci, doyenne des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux ;

Madame Véronique Julien, doyenne des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux ;

Madame Myriam Mazoyer, doyenne des inspecteurs de l'éducation nationale, inspectrice de l'éducation nationale;

Monsieur Messaoud Laouchéria, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale, inspecteur de l'éducation nationale.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 6 février 2023

Pour le recteur et par délégation, Le secrétaire général de l'académie,

Olivier Curnelle